

Chers participants de la Section 8,

Nous souhaitons vous informer des mesures les plus récentes prises par l'Office du logement de la Ville de New York (New York City Housing Authority, NYCHA) afin de pallier les difficultés financières susceptibles de frapper les participants de la Section 8 dans le cadre de la crise liée à l'apparition du COVID-19 :

La NYCHA **suspend toutes les mesures de résiliation** pour toute la durée de l'état d'urgence décrété par la municipalité et, en tout état de cause, pour une période minimale de 60 jours.

La NYCHA invite les ménages subissant une perte de revenus à visiter le portail en libre service de la NYCHA. Les participants de la Section 8 peuvent déclarer une diminution des revenus du ménage en renseignant un formulaire de recertification provisoire via le portail en libre service (Self-Service Portal) de la NYCHA, à l'adresse <https://selfserve.nycha.info>. Les participants de la Section 8 peuvent également appeler le Centre de contact client (Customer Contact Center, CCC) de la NYCHA au 718-707-7771 afin de recevoir par courrier postal un formulaire de modification provisoire de demande d'aide au logement.

Les familles ayant perdu l'intégralité de leurs revenus peuvent être admissibles à la politique de compensation des pertes de la NYCHA. La NYCHA appliquera automatiquement la dérogation, s'il y a lieu.

La NYCHA travaille en étroite collaboration avec la municipalité, l'État de New York et les partenaires fédéraux au suivi de l'évolution de la crise liée à l'apparition du COVID-19 et à l'évaluation de son impact sur ses services, en gardant toujours à l'esprit la sécurité et le bien-être de ses locataires et de ses employés. Nous continuerons à vous fournir des informations actualisées sur la crise du COVID-19 au fur et à mesure de l'évolution de la situation. Si vous avez des questions ou souhaitez faire part de certaines préoccupations, veuillez appeler le Centre de contact client (CCC) au 718 707 7771.

Pour obtenir des informations complémentaires, rendez-vous sur le site Web de la NYCHA, à l'adresse nyc.gov/nycha.

Nous vous remercions de votre coopération.